

Message aux élèves affectés au lycée Paul Langevin à la rentrée 2017

Vous avez été affecté(e) au lycée Paul Langevin de Beaucaire. **Félicitations !**

L'inscription, ou sa finalisation pour la télé-inscription, doit être faite au lycée **obligatoirement en présence de l'élève**, de préférence selon le planning suivant :

Lundi 3 juillet 2017 :

de 9h à 12h : inscription des futurs élèves de TCB (**construction bois**), MAV (**menuiserie alu-verre**)

de 13h à 16h30 : inscription des futurs élèves de commerce et de ECMS (**employé de commerce multi-spécialité**)

mercredi 5 juillet 2017

de 9h à 12h : inscription des autres futurs élèves : MEI (**maintenance des équipements industriels**), MEEC (**métiers de l'électricité et de ses environnements connectés**) et TCI (**technicien en chaudronnerie industrielle**)

En respectant ces horaires, vous pourrez **rencontrer vos futurs professeurs** et visiter le lycée.

Si vous n'êtes pas disponible sur la demi-journée prévue pour votre formation, vous pouvez venir vous inscrire mardi 4 juillet de 9h à 12h et de 13h à 16h30. Ne tardez pas à vous inscrire, faute de quoi, vous serez considéré comme renonçant à votre affectation et votre place sera attribuée à un élève inscrit sur liste complémentaire. En cas de difficulté, joignez le lycée au plus vite.

Pour votre inscription, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- **Livret de famille**
- **4 photos récentes**
- **1 RIB ou RIP**
- **Carnet de santé**
- **attestation de recensement pour les plus de 16 ans à se procurer auprès de la mairie.**
- **Photocopie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour.**
- **Un chèque de 10 euros à l'ordre de la maison des lycéens (facultatif mais conseillée pour aider au financement de la maison des lycéens)**
- **En cas de séparation ou de divorce, fournir la copie du jugement fixant la garde de l'élève et les droits parentaux.**

Le lycée est situé au 21 rue de la redoute, 30300 Beaucaire, téléphone 04 66 59 14 14